

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 2

Artikel: Commission économique pour l'Europe

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'union entre l'extérieur et l'intérieur, désir de donner à l'homme les joies essentielles du soleil, de l'espace et de la verdure.

En France, ce n'est que depuis ces dernières années que les valeurs plastiques ont pris place dans les solutions du plan-masse. La recherche des relations harmoniques entre les volumes bâtis et les espaces libres, recherche de l'espace dans le plan-masse, devient de plus en plus, pour les architectes, l'inquiétude primordiale.

Le jeu subtil entre les pleins et les vides, entre les espaces libres successifs, entre la matière, la forme et les couleurs, entre le site et le plan-masse, donne aux architectes une gamme inépuisable de recherches et de solutions. Leur collaboration avec les peintres, sculpteurs et paysagistes redevient indispensable.

Influence de la méthode de production sur l'architecture

Comment l'industrialisation et la normalisation du bâtiment peuvent-elles nous conduire à une nouvelle esthétique? Sans nul doute par la loi de l'adaptation des formes aux fonctions.

Les formes se dégagent lorsqu'elles expriment en termes clairs la vocation technique et la mise en œuvre des matériaux nouveaux. Intelligence de la fonction,

logique de la matière, sens de la proportion et de la dimension juste, telles sont les règles de l'expression architecturale.

Ces règles s'appliquent à toute novation de la technique. Les matériaux récents enrichissent la palette de l'architecte, les procédés perfectionnés lui ouvrent des possibilités nouvelles, l'échelle des réalisations contemporaines lui permet une plus large expression.

En vérité, sa responsabilité en est accrue d'autant : alors que ses devanciers étaient guidés et limités par les moyens pratiques dont ils disposaient, alors que la construction les conduisait tout naturellement à une architecture classique lentement perfectionnée, l'architecte contemporain a l'écrasante responsabilité d'un choix étendu : choix des formes, choix des structures, choix des matières qui, en définitive, détermineront la convenance de son œuvre en elle-même et vis-à-vis de son entourage.

Il ne sera égal à cette tâche que s'il y est préparé non seulement en tant qu'artiste, mais encore en tant qu'homme, par une forte culture générale et une riche expérience de la vie sociale.

Dans cet immense domaine de la pensée créatrice où il a sa place essentielle, l'architecte subsistera si, restant le créateur inspiré aux frontières du mystère, il n'est pas frappé d'asthénie devant l'événement.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Dans une étude sur la situation du logement en Europe, la Commission économique pour l'Europe critique certaines politiques du logement et notamment certaines méthodes de financement.

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe vient de faire paraître l'édition de 1954 de son étude annuelle sur la situation du logement. Dans ce document intitulé *La situation et la politique du logement dans les pays de l'Europe en 1954*¹, le secrétariat examine la situation du logement en 1954 et note que dans l'ensemble de l'Europe elle s'est, pour la première fois depuis la guerre, nettement améliorée. Dans quelques pays de l'Europe orientale et méridionale, la situation générale continue à empirer, mais on a pu enregistrer des progrès encourageants dans certains pays, comme la France et la Hongrie où, jusqu'ici, la construction de logements s'était maintenue à un niveau très bas. Ces deux pays, ainsi que l'Union soviétique, ont réalisé les progrès les plus remarquables de 1953 à 1954.

Contenu de l'étude.

L'étude se divise en deux parties. La première consiste surtout en un examen détaillé des caractéristiques les plus importantes de la situation du logement en 1954; cette première partie insiste surtout sur le rythme de la construction de logements et sur les modifications

¹ *La situation et la politique du logement dans les pays d'Europe en 1954*. En vente chez les dépositaires des publications des Nations Unies. (Pour la France : Librairie Pédone, rue Soufflot 13, Paris; pour la Belgique : Agence et Messageries de la presse, rue du Persil 14-22, Bruxelles; pour le Luxembourg : Librairie J. Schummer, Luxembourg.) L'étude est publiée en anglais, en français et en russe; elle comporte, y compris les tableaux, environ 60 pages. Prix : 0,40 dollar; 3 shillings; 1 fr. 50 suisse; 120 francs français.

récentes survenues en matière de réglementation et de taux des loyers. La deuxième partie examine de façon plus méthodique certaines questions qui sont apparues récemment comme d'une importance particulière pour beaucoup de pays. Cette deuxième partie traite de la suppression des taudis, de l'aménagement des logements anciens, des méthodes employées pour le financement des programmes publics de construction et des éléments dont il convient de tenir compte dans l'établissement des programmes nationaux de construction.

La situation dans le domaine de la construction de logements.

L'étude évalue le nombre des logements achevés en 1954, en Europe (y compris l'ensemble du territoire de l'U.R.S.S. et la Turquie), à 3,3 ou 3,4 millions; ce chiffre, le plus élevé qui ait jamais été atteint, dépasse de 13 à 15 % celui de 1953. Le nombre des logements achevés a augmenté dans presque tous les pays. Cependant, dans certains des pays où le rythme de la construction a été le plus intense, il semble qu'il y ait eu depuis peu une certaine stabilisation; tel a été le cas, par exemple, aux Pays-Bas, en Scandinavie, au Royaume Uni et peut-être même en Allemagne occidentale. Le tableau ci-après donne les estimations des logements achevés en 1954 pour 1000 habitants :

Autriche	5,9	Irlande	3,6
Belgique	5,1	Italie	3,6
Danemark	5,3	Norvège	10,5
Finlande	7,4	Pays-Bas	6,7
France	3,8	Royaume Uni	6,9
Allemagne occidentale	10,2	Suède	8,0
Allemagne orientale	2,3	Suisse	7,4
Grèce	5,6	U.R.S.S.	5,9
Hongrie	3,1	Yougoslavie	2,6

Pour les pays ci-après, on ne possède de renseignements que pour les zones urbaines, pour lesquelles les chiffres sont les suivants :

Pologne	6,4	Roumanie	2,3
Portugal	5,6	Espagne	2,3

Pour apprécier à sa juste valeur l'importance de ces chiffres, souligne l'étude, il convient de se rappeler que les logements nouveaux sont, dans l'ensemble, assez petits en Finlande, en Allemagne occidentale, en Suède, en Europe orientale, en U.R.S.S. et dans la majeure partie de l'Europe méridionale ; c'est en Belgique, aux Pays-Bas et au Royaume Uni que l'on trouve au contraire les plus grands logements.

Plusieurs pays semblent éprouver des difficultés à intensifier le rythme de la construction de logements. La plupart des pays semblent s'être heurtés à une pénurie de main-d'œuvre, surtout de main-d'œuvre spécialisée, et le chômage qui est traditionnel dans l'industrie du bâtiment a été réduit en grande partie à des proportions raisonnables, encore que durant l'hiver il soit resté considérable dans un certain nombre de pays. On a également signalé une pénurie de matériaux de construction. Vers la fin de 1954 et au début de 1955, certains pays ont pris des mesures en vue, soit de ralentir le rythme de la construction de logements, soit d'empêcher, par des moyens financiers, toute nouvelle expansion. Tel a été le cas, par exemple, de la Scandinavie et du Royaume Uni.

La politique des loyers.

Dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, les loyers des immeubles d'avant guerre ont récemment subi une augmentation. En U.R.S.S. et dans les pays de l'Europe orientale, aucun changement n'est à signaler. L'étude signale que cette disparité est due à la différence des régimes politiques, puisque, dans les pays de l'Est, l'entretien des immeubles de rapport ne peut être assuré déceimment la plupart du temps sans donner lieu à un déficit considérable que seul peut combler l'Etat.

L'augmentation, en Europe occidentale, s'est faite le plus souvent dans le cadre de la réglementation des loyers, la majoration étant destinée à tenir compte du prix accru des réparations ; mais, dans certains pays comme la Belgique, la Finlande et la Suisse, cette réglementation est en train de s'assouplir. La Belgique et la Suisse semblent être à la tête du mouvement : les loyers y sont, par rapport au revenu, presque aussi élevés qu'avant guerre. Dans les autres pays, le taux des loyers réglementés est généralement beaucoup plus bas, mais dans un pays comme l'Italie où le loyer échappe à la réglementation dès qu'il y a un changement de locataire, un grand nombre d'immeubles d'avant guerre ont des loyers très élevés. L'étude montre les graves répercussions sociales de cette augmentation, notamment dans le cas des vieillards et des familles nombreuses, et signale les mesures que l'on a prises pour y remédier dans une certaine mesure. Elle n'apporte toutefois aucune conclusion positive sur le point de savoir si ces mesures semblent suffisantes du point de vue social.

Suppression des taudis et modernisation des logements anciens.

L'étude montre que les démolitions annuelles pendant la période qui a suivi la guerre ont été inférieures dans la plupart des pays à 0,1 % du patrimoine immobilier ; or, on estime que le taux de démolition nécessaire pour répondre au vieillissement des immeubles se situe dans la plupart des pays entre 0,5 et 1 %.

Les quelques statistiques que l'on possède sur la période de l'entre-deux-guerres indiquent qu'à cette époque déjà on ne démolissait pas assez de vieux loge-

ments. On fait souvent remonter l'origine des différences qui existent entre les pays en ce qui concerne la suppression des taudis à l'époque où se sont produits l'industrialisation et partant l'urbanisation. C'est ainsi qu'au Royaume Uni, où l'influence de la révolution industrielle s'était fait pleinement sentir dès la première moitié du XIX^e siècle, un problème important se pose dans ce domaine ; le même problème se pose en France, où la population était presque aussi importante il y a un siècle qu'actuellement et où, par conséquent, le patrimoine immobilier était déjà assez considérable. La solidité des maisons en pierre joue également un rôle dans l'abondance de vieux logements que l'on trouve dans ce pays. En revanche, les pays scandinaves sont plus favorisés à cet égard, surtout parce que dans ces pays l'expansion des villes a été relativement tardive, mais aussi parce que les maisons, de bois, moins solides, sont remplacées plus vite. Dans presque tous les pays, les principaux éléments de confort comme l'eau courante et la salle de bains (et dans certains pays l'électricité) font défaut dans un grand nombre de logements, surtout dans les régions rurales. On peut considérer les salles de bains comme exceptionnelles dans les régions rurales de tous les pays excepté le Royaume Uni ; en effet, la proportion de maisons équipées de salles de bains ne dépasse jamais 6 %.

De nombreux pays se préoccupent, depuis quelques années, de la suppression des taudis et de la modernisation des vieilles maisons, en raison de l'urgence de ce problème longtemps négligé, et aussi parce que l'on dispose à cet effet, dans certains pays, de ressources accrues. Des lois importantes ont été votées en Belgique, aux Pays-Bas, au Royaume Uni et en Italie. Les mesures prises actuellement par les gouvernements pour supprimer les taudis comprennent une aide de l'Etat aux autorités publiques et locales pour leur permettre d'acheter de vieilles maisons en vue de les démolir, et l'allocation par priorité d'indemnités spéciales aux locataires des taudis afin qu'ils puissent se reloger. Dans un nombre croissant de pays, les pouvoirs publics accordent des subventions pour la réfection des vieux logements ; des progrès considérables ont été accomplis dans ce domaine, notamment dans les pays scandinaves. Il semble, cependant, que la politique de la plupart des gouvernements visant à améliorer le patrimoine immobilier et à supprimer les taudis est en train de prendre une direction nouvelle. Le Comité de l'habitat de la Commission économique pour l'Europe a donc décidé que cette introduction générale au problème serait suivie d'études plus détaillées.

Les différentes formes d'aide financière des pouvoirs publics en faveur de la construction de logements.

L'étude de la Commission économique pour l'Europe indique que, dans la plupart des pays, la construction, en tant que secteur d'investissements privés, attire plus difficilement les capitaux que d'autres secteurs économiques ; aussi est-il admis qu'une participation financière importante des pouvoirs publics à la construction est un élément normal de toute politique du logement. Les différentes modalités de participation des pouvoirs publics aux programmes de construction, qui n'étaient prévues à l'origine que comme des mesures à court terme souvent, remontent à la période qui a immédiatement suivi la guerre. L'étude passe en revue leurs avantages et leurs inconvénients possibles du point de vue d'une politique du logement à longue échéance.

La participation financière des pouvoirs publics a en vue deux objectifs principaux, qui sont essentiellement différents : d'une part, permettre des loyers peu élevés dans les habitations neuves, d'autre part fixer des loyers particulièrement bas pour certaines catégories sociales (économiquement faibles, personnes âgées, fa-

milles nombreuses, etc.). L'étude soutient que, dans certains pays, il devrait être possible d'établir une distinction plus nette entre les subventions à la construction selon que l'on se propose d'atteindre le premier ou le second de ces objectifs. Les subventions qui doivent permettre de fixer les loyers à un niveau peu élevé devraient être accordées, en principe, en faveur de toutes les constructions nouvelles, sauf les habitations de luxe. Se fondant sur ce principe, l'étude critique certaines mesures prises récemment au Royaume Uni et en Allemagne occidentale pour limiter le nombre des habitations nouvelles bénéficiant de subventions à la construction. Elle critique également le système en vigueur en Italie, en vertu duquel des subventions importantes sont accordées à un très petit nombre de constructions nouvelles sans qu'il soit généralement tenu compte de la situation économique des locataires. L'étude soutient que, si le montant des subventions doit être réduit, il est préférable de limiter les subventions attribuées par habitation et d'accorder des subventions aux locataires dont la situation économique est particulièrement difficile. Cette subvention serait accordée tant que cette situation reste difficile, par exemple tant qu'une famille a de nombreux enfants à charge. Quant à l'échelonnement du remboursement, au taux de l'intérêt des prêts accordés par les pouvoirs publics, et aux autres catégories de subventions, une révision devrait avoir lieu de temps à autre en fonction

des variations des prix et des revenus. L'étude critique à cet égard la rigidité du système appliqué au Royaume Uni, où le taux de l'intérêt et l'échelonnement du remboursement tant des prêts à la construction que des subventions à la construction sont fixés soixante ans à l'avance.

Etablissement des programmes de construction de logements.

Il ressort de l'étude qu'un vaste programme de construction à longue échéance doit être établi en fonction des cinq éléments suivants : 1° la pénurie quantitative de logements ; 2° les besoins démographiques actuels fondés sur les variations prévues dans le nombre et la composition de la population ; 3° le nombre de taudis à démolir immédiatement ; 4° le nombre de logements à construire pour tenir compte du vieillissement du patrimoine immobilier ; 5° les besoins provoqués par des changements d'ordre économique et social, comme la tendance de plus en plus marquée des personnes seules à vivre dans un logement indépendant. L'étude signale que les récents programmes de logement des différents pays ne semblent pas, dans l'ensemble, avoir tenu compte de tous ces éléments. L'étude passe en revue certaines des méthodes utilisées pour calculer ces différents éléments. Elle considère que cette question est très complexe et que de plus amples recherches seraient nécessaires dans ce domaine.

LA POLYCHROMIE EN ARCHITECTURE

par Ahmad TANNIR

De tout temps une classification théorique des couleurs a préoccupé les savants. E. FER (Solfège de la Couleur).

Les couleurs agissent sur l'âme, elles peuvent y exciter des sensations, y éveiller des émotions, des idées qui nous reposent ou nous agitent et provoquent la tristesse ou la gaieté. GËTHE.

Nous sommes si habitués à la place que les couleurs tiennent dans notre vie que nous en méconnaissons l'importance. P. FLEURY.

Si l'individu a besoin de couleurs pendant le travail, il en a encore besoin pendant la période de repos. H. RABATÉ.

La qualité de l'éclairage naturel ou artificiel jointe à une utilisation rationnelle de dynamisme des couleurs contribuent non seulement à rendre attrayants les lieux du travail, mais en réduisant la fatigue par une meilleure vision, elle concourt puissamment à la sécurité des travailleurs et à leur productivité. P.-A. SALMONT.

L'emploi de la couleur augmente dans les écoles et le plus large usage en est fait. Les temps sont révolus où l'on choisissait des couleurs non salissantes ; et cette liberté croissante signifie que l'éclairage et la décoration doivent être soigneusement étudiés de pair au début du projet (contrairement à ce que l'on a fait jusqu'ici) et à la fois par l'architecte et l'ingénieur éclairagiste. A. POTT, architecte.

Le besoin de décorer les objets qui nous entourent, en les coloriant, dérive surtout de la faculté que possède notre œil de percevoir la couleur, et du plaisir qu'il en éprouve. A. ROSENTIEHL.

Le confort, la commodité, les facilités de toutes sortes dont profite le travailleur sur les lieux de travail contribuent à la gaieté et à la satisfaction de l'homme. Ils freinent l'apparition de la fatigue, ils excitent son dynamisme, stimulent sa pensée, activent ses mouvements, ce sont des alliés pour la sécurité, ce sont des aides pour la productivité. P. SALMONT.

Le rôle de la couleur est considérable dans l'organisme sain ou malade et primordial dans l'esprit humain. C'est une autre forme, dirai-je, de la compréhension et une source de joies toujours nouvelles, c'est une revanche intime, hallucinante de la douleur. LÉON DAUDET.

Le mot polychromie dérive du mot grec *polukhrōmos* qui désigne l'art de décorer à l'aide de couleurs et de la dorure, les monuments de la sculpture et de l'architecture¹. Nous ne retiendrons dans notre exposé que l'aspect architectural, c'est-à-dire nous limitons notre étude à la décoration des édifices au moyen de la couleur.

Il serait inutile de rechercher la période où apparut la polychromie en architecture. Il est évident qu'elle date du moment où l'homme, pour s'abriter et se protéger des intempéries, a rassemblé la terre et le bois pour construire sa première hutte, et nous pouvons dire que l'homme a utilisé la polychromie sans le savoir.

Dans l'antiquité, les hommes des plus anciennes civilisations se sont servis, de tout temps, de la couleur pour embellir leurs villes et leurs édifices. On lit dans les œuvres d'art antique, que Ninive eut ses sept enceintes diversement colorées, Babylone, ses murailles en briques de différents tons et Thèbes offre aux archéologues des traces de coloris sur ses monuments².

Aujourd'hui, si la couleur prend plus d'importance et d'ampleur dans le domaine architectural, c'est que plusieurs nouveaux facteurs sont intervenus, tout particulièrement la lumière artificielle et les nouveaux matériaux de construction. Toutefois, l'ambiance créée par la mise en application de la couleur dans l'architecture

¹ H. GUEDY : *Dictionnaire d'Architecture.*

² H. GUEDY : *Dictionnaire d'Architecture.*